	Groupe Scolaire L'Étoile Filante Gestion des admissions	Réf. Admission
		Septembre 2026
		Version 6.0

I. Procédure d'admission en 1ère et 2nde année du Baccalauréat

I-1 : L'accès aux classes de Première et de Seconde Année du Baccalauréat est fonction des places disponibles.

II-2 : L'accès en 1ère année du Baccalauréat est conditionné par :

- Une étude du dossier scolaire sur la base des bulletins scolaires du Tronc Commun,
- Un Test d'évaluation écrit portant sur le programme du Tronc Commun,
- Selon les résultats obtenus aux épreuves écrites, un éventuel entretien oral est organisé avec le responsable de l'établissement.


III – 3 : L'accès en deuxième année du Baccalauréat se fait selon les conditions suivantes :

- L'étude du dossier scolaire de l'élève : Bulletins scolaires de la 1ère Année du Bac. et Résultats obtenus à l'Examen Régional du Baccalauréat,
- Les Résultats du Test d'évaluation écrit,
- Selon les résultats aux épreuves écrites, un entretien oral avec le jury d'admission ou le responsable de l'établissement peut être organisé.

III-4 : Les épreuves d'admissions portent sur les matières suivantes :

Niveau Scolaire	Branche/filière d'études souhaitées	Matières du test
1ère Année Baccalauréat	Sciences Mathématiques	- Mathématiques - Physique-Chimie - Langue Française
	Sciences Expérimentales	- Mathématiques - Physique-Chimie - Langue Française
	Sciences Economiques	- Mathématiques - Langue Française
2ème Année Baccalauréat	Sciences Mathématiques	- Mathématiques - Physique-Chimie
	Sciences Expérimentales	- Mathématiques - Physique-Chimie
	Sciences Economiques	- Mathématiques - Comptabilité - Economie Générale

Nota : La durée du Test est d'une heure pour chaque matière

	Groupe Scolaire L'Étoile Filante Gestion des admissions	Réf. Admission
		Septembre 2026
		Version 6.0

III-5 : Les dates des sessions de tests sont affichées à l'accueil du Lycée. Les résultats des tests sont annoncés directement au représentant légal de l'élève dans un délai n'excédant pas 4 jours ouvrés.

II. Procédure d'admission au Tronc Commun et au Collège

II-1 : L'accès aux classes du collège et du Tronc Commun est fonction des places disponibles.

II-2 : Les conditions d'accès pour tous les niveaux du collège et le Tronc Commun sont les suivantes :

- Etude du dossier scolaire : Bulletins Scolaires, Résultats des Examens Régionaux (CE6 et 3ème Année du Collège),
- Entretien oral avec le responsable de l'établissement.

II-3 : Le résultat de la commission d'admission est annoncé directement au représentant légal de l'élève par téléphone ou lors d'un entretien.

III. Dossier administratif des inscriptions

Les candidats ayant satisfait aux exigences de la procédure d'admission, disposent d'un délai de 2 jours ouvrables pour confirmer leur inscription. Pour cela, ils fourniront un dossier complet comportant les documents suivants :

- 8 photos récentes d'identité,
- Le bulletin du second semestre (et les résultats de l'Examen Régional),
- Le certificat de sortie,
- Un extrait d'acte de naissance,
- Une copie signée du Règlement Intérieur.